



## OPAH Chinon Vienne et Loire : conseils et aides financières pour rénover son logement

**C'est reparti pour 5 ans !**

La communauté de communes souhaite poursuivre son action en matière de rénovation de l'habitat et propose depuis le 1er janvier 2021 un dispositif de conseils et d'orientation aux particuliers :

- **Un accueil téléphonique** pour centraliser toutes les demandes sur la rénovation des logements : 02 47 93 78 22
- **Des permanences** à Chinon, Avoine et Cinais le mardi après-midi

**L'opération a pour ambition de réhabiliter 340 logements sur 5 ans**

- traiter l'habitat insalubre et dégradé,
- favoriser la rénovation énergétique des logements
- adaptation le logement à l'âge ou au handicap
- redynamiser le centre-ville de Chinon

**SOLIHA 37** a été missionné par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour animer l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat intercommunale qui s'achèvera en 2025.

**Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ou réhabiliter un bien en vue de le proposer à la location ?**

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire vous propose un accompagnement technique et un soutien financier pour vous aider à réaliser ces travaux.  
**Avant d'engager toute démarche, contactez INFO HABITAT CHINON VIENNE ET LOIRE pour bénéficier d'un service gratuit et sans engagement.**

Plus d'infos : [www.chinon-vienne-loire.fr](http://www.chinon-vienne-loire.fr)

© Illustration : Darlis - Communication - Chinon Vienne et Loire - 2021

**Appelez le 02 47 93 78 22**  
ou rejoignez l'une des permanences de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat les mardis après-midi de 14h à 16h, avec ou sans rendez-vous :

>> **CHINON**, à la maison Cœur de Ville,  
1 rue Voltaire, 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois

>> **AVOINE**, au siège de la Communauté de communes, 32 rue Marcel Vignaud,  
2<sup>ème</sup> semaine du mois

>> **CINAIS**, au pôle communautaire,  
1 rue du stade, 4<sup>ème</sup> semaine du mois.

